

## Révision du règlement 261/2004 sur le droit des passagers : une nouvelle occasion manquée

La révision du règlement 261/2004 sur le droit des passagers qui vient de faire l'objet d'un accord entre les institutions est une nouvelle occasion manquée pour le transport aérien en Europe.

L'objectif affiché à l'origine par la Commission européenne était une simplification du texte accompagnée d'un meilleur équilibre entre les droits des passagers et la compétitivité des compagnies aériennes européennes. Aucun de ces deux objectifs ne sera atteint au travers du texte agréé qui ne met par ailleurs pas l'accent sur ce qui importe le plus aux passagers, à savoir éviter les retards et les annulations.

La FNAM souhaite désormais que la même énergie qui a été consentie par les institutions européennes à la question des droits des passagers soit consacrée à la décarbonation de l'aviation, à l'élimination des causes des retards aériens en Europe et à la préservation de la compétitivité et de l'emploi au sein des compagnies aériennes françaises et européennes.

Ce n'est en particulier que si les institutions européennes se montrent en capacité d'accompagner la production de carburants d'aviation durable ou de limiter les inefficacités du contrôle aérien que les compagnies aériennes européennes pourront affronter à armes égales la concurrence de compagnies de pays tiers opérant dans des environnements réglementaires autrement plus favorables à leur développement.

### À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA** France (European Business Aviation Association) – le **GIPAG** France – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

Retrouvez les actualités de la FNAM sur : [LinkedIn](#) et [X](#)

Plus d'informations sur [www.fnam.fr](http://www.fnam.fr)